

**EPSO****EXCEL PISCINES SUD-OUEST**ZAC de L'Artel - Zone Artel Est
82100 CASTELSARRASIN

epso@excel-piscines.com

SARL au capital de 10.000,00 €
RCS Montauban 480 931 120
Code NAF : 2223Z - N° TVA : FR46 480 931 120**AXA****CERTIFICAT de GARANTIE****10 ANS**

Au bénéficiaire :	Société	PASS PISCINES
	Adresse	565 AVENUE DE L'EUROPE 34370 MAUREILHAN
	Tél.	04.67.09.17.05
Concernant une piscine :	N° de série/ couleur	C23V74171 / C23V74171 Carrot bleu
	Réf. client / Modèle	THOMAS V74
	Lieu de livraison	34410 SERIGNAN
	Date de livraison	26/05/2023 (1er jour de garantie)

GARANTIE PISCINE : nos piscines coques polyester bénéficient d'une garantie décennale par capitalisation AXA Assurances, sur la structure et sur l'étanchéité, et contre tous vices de fabrication rendant la piscine impropre à sa destination. La garantie démarre le jour de la livraison, sous réserve d'installation et d'utilisation conforme au manuel d'installation et d'utilisation EXCEL PISCINES valant cahier des charges et dont vous avez reçu un exemplaire lors de la livraison. Cette garantie consiste en la réparation par nos soins, sur place ou en atelier, des vices de fabrication ou de matières rendant la piscine impropre à sa destination. Cette garantie est limitée aux fournitures de notre société. Notre responsabilité ne peut pas être engagée au-delà de celle de nos fournisseurs. Ne sont pas couvertes les dégradations dues à des phénomènes naturels, à une usure normale ne rendant en rien la piscine impropre à sa destination, à l'emploi de produits non adaptés, à un incident de livraison ou à un problème d'installation, d'utilisation ou d'entretien. Dans tous les cas notre responsabilité se limite à la réparation ou au remplacement du produit (hors piscine polyester) sans aucune indemnité ou dommage et intérêts, notamment pour dégâts matériels ou corporels. Cette garantie couvre les pièces et la main-d'œuvre à l'exclusion de tous frais de déplacement, vidange qui doit être effectuée par votre distributeur et/ou installateur conformément au manuel d'installation et d'utilisation EXCEL PISCINES valant cahier des charges ou sous son couvert, du remplissage, des produits, etc. toute modification et/ou intervention sur la piscine par des personnes extérieures à notre société entraînera la perte immédiate de la garantie décennale. Il appartient au client particulier (l'utilisateur) de s'assurer contre les risques inhérents à la présence de son ouvrage même si ces risques résultent d'une erreur de construction. Les interventions au titre de la garantie n'ont pas pour effet de prolonger la durée de celle-ci. La société EXCEL PISCINE a un devoir d'intervention et de résultat, mais pas de délai. Les interventions sont effectuées dans un délai maximum de 18 mois selon le caractère d'urgence et l'organisation du planning.

OBLIGATIONS - RECOMMANDATIONS - PRECONISATIONS : ces différents points ne se soustraient pas au manuel d'installation et d'utilisation EXCEL PISCINE valant cahier des charges, mais d'y rattachent. Il est impératif de ne jamais laisser la piscine sans son volume d'eau habituel (2/3 skimmer(s) plein(s)). Pour toute vidange se reporter au manuel d'installation et d'utilisation EXCEL PISCINE valant cahier des charges ou contacter son distributeur et/ou installateur. Ne jamais vider la piscine par temps pluvieux ou orageux. N'utilisez pas d'abrasif, de stabilisant de chlore ni d'appareil de traitement au cuivre/argent. Tout raccordement électrique doit être mis à la terre INDEPENDAMMENT. Ne jamais se servir de la mise à la terre de l'habitation. Vous devez installer un contacteur différentiel de 30 mA sur l'alimentation électrique du local technique. Installer impérativement une seconde mise à la terre (poolterre) livrée avec la piscine et dont la valeur de résistance ne doit pas excéder 20 ohms afin de neutraliser les courants résiduels. Faire contrôler annuellement par un professionnel, l'installation électrique, les mises à la terre (terre sécuritaire <100 ohms et terre mécanique < 20 ohms). La température de l'eau ne doit pas excéder 28° sur une longue période, si tel est le cas, abaisser un peu la température par apport d'eau froide. Le tuyau de vidange doit être dirigé vers les évacuations des eaux pluviales et ne doit en aucun cas être dirigé dans le regard de fond de fouille, dans le remblai ou dans le radier au risque de faire remonter le bassin et provoquer une cassure de la coque. La garantie n'est acquise que pour autant le professionnel se soit conformé strictement aux instructions du manuel d'installation et d'utilisation EXCEL PISCINES valant cahier des charges et aux CGV EXCEL PISCINES qu'il reconnaît avoir reçu, ou qu'il se soit assuré que le client particulier (l'utilisateur) s'y soit conformé.

CLAUSE DE RESERVE DE PROPRIETE (extrait de nos CGV) : En application des dispositions des articles 2367 à 2372 du Code Civil, la société EXCEL PISCINE conservera l'entière propriété des produits mis en place dans le cadre de ses prestations, jusqu'à complet règlement du prix de vente, ainsi que des intérêts et accessoires. La remise de traite, chèque ou tout autre titre de paiement créant une obligation de payer ne vaut pas paiement au sens des présentes dispositions. Le paiement ne pourra être considéré comme effectif que lors de l'encaissement effectif par la société EXCEL PISCINES.

Cette garantie ne sera acquise et applicable qu'après complet règlement et réception par nos services d'une copie de ce certificat, dûment signé par les parties et comportant le cachet du professionnel, dans les 90 jours suivants la livraison.

CASTELSARRASIN
le : 26/05/2023EXCEL PISCINE SUD OUEST
C202300249PASS PISCINES
C202300296

Piscine Arrosage Spas Services

**Plongez dans l'excellence**

EPSE

Route des Sauvaires
13590 MLYRULUI

EPSO

ZA de L'Artel
82100 CASTELSARRASIN

EPCO

39 rue André Boule
86100 CHÂTELLERAUL

EPCE

108 route des Platières
41290 RANCY565 Avenue de l'Europe
34370 MAUREILHAN

Siret: 539 357 707 00014 Tel. 04 67 09 17 05